



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20952
7 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Après avoir consulté les membres du Conseil de sécurité, le Président a fait au nom du Conseil, à la 2890e séance tenue le 7 novembre 1989, la déclaration ci-après concernant l'examen par le Conseil de la question intitulée "Amérique centrale : les efforts de paix" :

"Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur plein appui aux efforts que déploie le Secrétaire général pour aider les gouvernements des pays d'Amérique centrale à atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord de Guatemala en date du 7 août 1987 et dans les déclarations communes signées par la suite conformément à cet accord. En ce qui concerne l'examen éventuel de la prorogation du mandat du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale, ils veulent être certains que la présence du Groupe d'observateurs continuera de contribuer activement à la réalisation d'une paix ferme et durable en Amérique centrale."
